

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du mercredi 10 février 2021, 18h00
Palais des Congrès, salle de concert

56 membres sont présents:

Akamba Fréderica, Augsburg-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, Cuixeres Manon, De Maddalena Daniela, Francescutto Luca, Gurtner-Oesch Sandra, Halter Marisa, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Kohler Silja, Koller Levin, Leuenberger Bernhard, Liechti Kathleen, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rochat Julien, Roth Myriam, Rüber Stefan, Schaffter Gaël, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strobel Gianna, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Tonon Ariane, Torriani Latscha Isabelle, Trafelet Salome, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Epper Bettina, Hamdaoui Mohamed, Iseli Isabelle, Lehmann Caroline

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Présidence:

Strobel Salome, présidente du Conseil de ville

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 11 février 2021, 18h00
Palais des Congrès, salle de concert

54 membres sont présents:

Akamba Frédérica, Augsburg-Brom Dana, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, Cuixeres Manon, De Maddalena Daniela, Francescutto Luca, Gurtner-Oesch Sandra, Halter Marisa, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Kohler Silja, Liechti Kathleen, Loderer Benedikt, Moeschler Marie, Molina Franziska, Morandi Marcel, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rindlisbacher Hugo, Rochat Julien, Roth Myriam, Rüber Stefan, Schaffter Gaël, Scherrer Jürg, Scheuss Urs, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strobel Gianna, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Tonon Ariane, Torriani Latscha Isabelle, Trafelet Salome, van der Meer Marion, Vlaiculescu-Graf Christiane, Vouillamoz Naomi, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Epper Bettina, Hamdaoui Mohamed, Iseli Isabelle, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leuenberger Bernhard

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Gonzalez Bassi Glenda, Steidle Silvia

Présidence:

Strobel Salome, présidente du Conseil de ville

1. Élection de remplacement d'un membre (du Conseil municipal) au Conseil des affaires francophones de l'arrondissement administratif de Bienne (CAF)

Glenda Gonzalez Bassi (PSR)

2. Prolongation et modification de droits d'emption conclus entre la Commune municipale de Bienne et les sociétés Vitali's Generation AG / Casa e vita AG / Bielersee Immobilien AG

Vu le rapport du Conseil municipal du 9 décembre 2020 et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a et c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

L'affaire est rejetée.

3. Acquisition de l'immeuble commercial et d'habitation sis à la route de Soleure 18 inscrit au registre foncier de Bienne sous le n° 681 / Crédit d'engagement

Au vu du rapport du Conseil municipal du 9 décembre 2020, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. c, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. En vue de l'acquisition de l'immeuble commercial et d'habitation sis route de Soleure 18 et inscrit au registre foncier de Bienne sous le n° 681, ainsi que pour les frais notariaux, l'évaluation immobilière et l'analyse des substances nocives du bâtiment, un crédit d'engagement n° 22000.0210 d'un montant de 1'270'000.- fr. est octroyé conformément au contrat d'achat du 6 août 2020 (minute n° 11'925 de M^e Daniel Graf, notaire).
2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable du dossier.

4. Remplacement du système de stockage TIC / Crédits d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 09.12.2020, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de Ville de Bienne **arrête**:

1. Un crédit global de 425 887.- fr. est approuvé pour acquérir de nouveaux composants de stockage informatique.
 - a. Un crédit d'engagement dans le compte d'investissements 28010.0899 à hauteur de 310 157.- fr. pour les nouveaux composants de stockage informatique.
 - b. Pour la période 2021 à 2025, un crédit d'engagement dans le compte de résultats 311800000.28010 à hauteur de 115 730.- fr. pour les frais de licence et de maintenance.
2. Toute dépense supplémentaire due au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvée.
3. Le Conseil municipal est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble.
4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

5. Projet FocusTravail - «Ateliers d'évaluation de compétences / Crédit d'engagement / Projet à caractère pilote dans l'aide sociale: les bénéficiaires de l'aide sociale deviennent des «acteurs qui prennent leur destin en main»

Vu le rapport du Conseil municipal du 11 novembre 2020, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Pour le projet FocusTravail – «Ateliers d'évaluation de compétences» et «Antenne 'emploi'», un crédit d'engagement n° 35000.0003 de 2'800'000.- fr. bruts est approuvé. Pour le financer, 1'198'956.45 fr. sont retirés de la fondation gérée «Aide aux personnes au chômage», et 1'011'612.08 fr. sont retirés de la fondation gérée à des fins sociales. Après déduction, il en résulte des coûts nets correspondant à un montant restant de 589'431.47 fr.. Sur ce montant, 350'000.- fr. seront refinancés via la compensation des charges (postes de stage) ainsi que 150'000.- fr. au minimum par le biais de tiers (fondations privées).
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvée.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

6. Contrat de prestations avec l'association X-Project / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 9 décembre 2020, s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le crédit d'engagement n°363600064.432 d'un montant de 766'800.- fr. (526'800.- fr. nets après le décompte dans le système de compensation cantonale des charges) pour l'indemnisation des prestations fournies par l'association X-Project et le contrat de prestations correspondant pour la période 2021–2022 sont approuvés.
2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté.

Secrétariat parlementaire